

Décision

Générale

colonial

Décision n° 224 Décisions concernant les Ministères

n° 224

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
23 février 1960

Numéro JO
n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro
29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Sont admis à salaire mensuel et intégrés dans la hiérarchie du Personnel auxiliaire-pour compter du 1er janvier 1960 les agents à salaire journalier ci-après désignés : — M. Moussa. Hassan dit Houffane, Agent de contrôle auxiliaire des Contributions -Directes, 4° catégorie, échelle VI. 1er échelon, indice local : 465 : M. Mohamed Ali Mohamed Kürchi, Agent auxiliaire des contributions Directes, 5° catégorie, échelle III, 2° échelon Indice local : 260.